

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 10 mars 2025

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 10 mars 2025 à 19:00 à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
Mme Camille Sasseville
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absent : M. Alexandre Dufour

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2025-03-028

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2025-03-029

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024

ATTENDU QU'un avis public a été déposé comme le stipule l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2024 ont été présentés au conseil par Mme Katleen Hunter de la firme comptable Mallette de Dolbeau-Mistassini;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le rapport financier pour l'année 2024 de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay soit adopté tel que rédigé par la firme Mallette.

RÉSOLUTION 2025-03-030

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 FÉVRIER 2025

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d’Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 03 février 2025, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2025-03-31

FORFAIT ANNUEL – TRIUM MÉDIA

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré la directrice des ventes et la directrice des opérations afin que la municipalité puisse avoir des parutions dans le journal Nouvelles/Hebdo;

CONSIDÉRANT QUE pour aider l’entreprise à continuer de distribuer ce média;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte l’offre pour un forfait annuel de 4 publicités d’un quart de page dans le Journal Nouvelles Hebdo pour l’année 2025, au coût de 1 350\$.

RÉSOLUTION 2025-03-032

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de février 2025, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 110 321.92\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de février 2025, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant 110 321.92\$.

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2025

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	89 665.73\$

SALAIRES PAYÉS DE FÉVRIER 2025

Salaires	Montant
Total des salaires	14 656.19\$

RÉSOLUTION 2025-03-033

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Alexandre Dufour soit nommé maire suppléant du 11 mars au 05 mai 2025.

RÉSOLUTION 2025-03-034

PREMIER PROJET RÈGLEMENT 233-2025- RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives adoptée le 25 mars 2021 oblige les municipalités à maintenir en vigueur un règlement relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments conforme aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 137 de Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, la Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 211-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments doivent être conformes aux articles 145.41 à 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE des pouvoirs sont conférés aux municipalités en matière d'insalubrité par les articles 55 à 58 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à exiger, en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien de celui-ci soient effectués;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement octroi aux officiers municipaux des pouvoirs d'intervention et le montant des infractions lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 03 février 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le premier projet de règlement portant le numéro 233-2025 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2025-03-035

ACCEPTATION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS FDT-FONDS PARTICIPATIFS RURAL

CONSIDÉRANT QUE nous devons établir une priorisation de projets annuelle et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 Fête de la St-Jean = 3 500\$
- 2 Spectacle d'été = 4 000\$
- 3 Fête et spectacle de Noël = 2 500\$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la priorisation des projets qui seront présentés aux fonds participatifs rural 2025 pour un montant de 10 000.00\$.

RÉSOLUTION 2025-03-036

CONTRAT AVEC LA FIRME MSH – PLAN D'INTERVENTION ET COORDINATION EN INGÉNIERIE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une proposition de services de la firme MSH concernant la mise à jour de notre plan d'intervention, la planification quinquennale pour la TECQ, ainsi que pour tout autre besoin de coordination en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le mandat leur soit donné au coût de 12 000\$ plus les taxes pour que notre plan d'intervention puisse être mis à jour pour qu'ensuite nous puissions commencer à envoyer notre programmation de travaux au ministère des affaires municipales pour bénéficier de la subvention provenant de la TECQ 2024-2024.

RÉSOLUTION 2025-03-037

CONTRAT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES- GARDERIE

ATTENDU QUE nous devons faire des travaux dans la future garderie qui étaient non prévus au devis initial suite à la venue d'une inspectrice de la régie du bâtiment;

ATTENDU QUE Construction David Lejeune est déjà sur place pour faire les travaux de la garderie et qu'il nous a envoyé une soumission pour les travaux supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la soumission de Construction David Lejeune au coût de 5 800.00\$.

RÉSOLUTION 2025-03-038

DEMANDE D'APPUI- ST-THOMAS-DYDIME- CHARGÉ DE PROJET

ATTENDU QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay reconnaît l'importance du développement économique local et la nécessité de trouver une nouvelle vocation à la scierie située à St-Thomas-Dydime;

ATTENDU QUE la mise en valeur des ressources naturelles, notamment celles issues du secteur forestier situé au Nord du 49^e parallèle, représente une opportunité de dynamisation économique;

ATTENDU QUE le projet d'embauche d'un chargé de projet contribuera à identifier des avenues de développement pour l'infrastructure existante et à maximiser son potentiel

ATTENDU QUE la Société du Plan Nord offre des possibilités de financement pour soutenir de tels projets structurants pour les communautés du Nord;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay apporte son appui officiel au projet d'embauche d'un chargé de projet en vue de la mise en place d'un projet de développement visant à trouver une nouvelle vocation à la scierie;

QUE la municipalité encourage le dépôt d'une demande de financement auprès de la Société du Plan Nord afin de soutenir cette initiative;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la personne concernée ainsi qu'aux instances appropriées.

RÉSOLUTION 2025-03-039

REGROUPEMENT MUNICIPAL – DEMANDE D’ASSISTANCE

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de St-Eugène-d’Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette ont discuté des perspectives d’avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) offre une assistance technique pour la réalisation d’une étude sur les implications d’un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique est gratuite et qu’elle n’est pas conditionnelle à un engagement des municipalités à donner suite au regroupement;

CONSIDÉRANT QU’une étude réalisée avec l’assistance du MAMH vise à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l’opportunité de procéder ou non au regroupement;

CONSIDÉRANT QU’une telle étude permettrait de mettre en lumière, objectivement, les avantages et les inconvénients d’un regroupement des Municipalités de St-Eugène-d’Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT QU’une telle étude nécessite la formation d’un comité de travail conjoint entre les villes, lequel aurait le mandat de réaliser l’étude avec l’assistance technique du MAMH, d’informer les conseils municipaux de l’avancement des travaux et les consulter au besoin;

CONSIDÉRANT QU’une telle étude serait rendue publique afin que les citoyens puissent la consulter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE solliciter l’assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour la réalisation d’une étude sur les implications d’un regroupement des Municipalités de St-Eugène-d’Argentenay et de Notre-Dame-Lorette;

DE mandater monsieur Gilles Dufour, maire et madame Karine Ouellet, directrice générale afin d’effectuer le suivi relatif à la présente demande d’assistance technique auprès du Ministère.

RÉSOLUTION 2025-03-040

PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 123 396\$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE cette aide financière doit entièrement être affectée à des dépenses d’entretien autres que d’hiver ou à des dépenses d’investissement admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

RÉSOLUTION 2025-03-041

PÉTITION «CONTRE LA FERMETURE DU PONT DE LA CHUTE EVELYNE»

CONSIDÉRANT QUE la pétition intitulée « CONTRE LA FERMEURE DE LA CHUTE ÉVELYNE » est disponible pour signature depuis, le 11 mars 2025; suite à la fermeture du Pont le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la pétition a été initiée par les propriétaires de la Ferme DF en collaboration avec la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

CONSIDÉRANT QUE la pétition est disponible à quelques endroits stratégiques dans la municipalité

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la MRC de Maria-Chapdelaine d'appuyer ladite pétition;

DE TRANSMETTRE la présente résolution et une copie de la pétition au Ministère des Transports.

RÉSOLUTION 2025-03-042

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h55.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>Nº DE RÉOLUTION</u>
M. Dario Perron	2025-03-028
M. Alain Sasseville	2025-03-029
M. Dany Labrecque	2025-03-030
Mme Véronique Belley	2025-03-031
M. Dario Perron	2025-03-032
M. Dario Perron	2025-03-033
M. Alain Sasseville	2025-03-034
Mme Véronique Belley	2025-03-035
Mme Camille Sasseville	2025-03-036
M. Dario Perron	2025-03-037
M. Dany Labrecque	2025-03-038
M. Dany Labrecque	2025-03-039
M. Dario Perron	2025-03-040
M. Dario Perron	2025-03-041
M. Alain Sasseville	2025-03-042